

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché

Fruits et légumes frais

ARTICLE 1 : Objet du marché

1.1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de fruits et légumes frais.

1.2. Type du marché

La procédure de consultation utilisée est celle du marché passé selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre, exécuté par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Le présent marché est non-alloté.

ARTICLE 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2024.

ARTICLE 3 — Fixation des prix

S'agissant des produits de 4ème et 5ème gammes, les prix énoncés seront fermes. Pour les légumes et fruits frais, une mercuriale sera transmise de façon hebdomadaire, en semaine A pour une application en semaine B.

Pour les autres articles que ceux listés dans les bordereaux, le candidat pourra proposer un taux de remise applicable sur ses prix catalogues. Ce coefficient sera unique et fixe pour la durée du marché.

Si lors d'une promotion, le prix proposé est inférieur au prix déterminé par le marché, le prix promotionnel s'appliquera.

Le titulaire n'est pas autorisé à fixer un montant minimum de commandes pour assurer la livraison.

ARTICLE 4 - Constitution du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

Le Règlement de la Consultation (R.C.)

& Le Bordereau de Prix Unitaire présentant l'offre du candidat selon modèle joint (fichier XLS) comportant les quantités, les prix proposés, et valant Acte d'Engagement.

& Le Cahier des charges

L'annexe 1 : analyse critère environnemental

L'annexe 2 : conditions de livraison

ARTICLE 5 - Conditions de la procédure

5.1. Documents à produire par le candidat

& Le Bordereau de Prix Unitaire présentant l'offre du candidat selon modèle joint (fichier XLS) comportant les quantités, les prix proposés, et valant Acte d'Engagement.

L'annexe 1 : analyse critère environnemental

L'annexe 2 : conditions de livraison

Un certificat d'absence d'OGM

5.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

5.3. Date limite de dépôt des offres

Le mardi 09 janvier 2024 - 12 heures

5.4. Date limite de dépôt des échantillons

Le mercredi 10 janvier 2024 - 12 heures

5.4. Modalités de dépôt des offres

Les offres seront déposées, exclusivement par voie dématérialisée, sur la plateforme du site de l'AJI (www.aji-france.com).

5.5. Délais d'exécution

Le début d'exécution du marché est fixé au 1er mars 2024.

ARTICLE 6 - Jugement des offres

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le Lycée Jean-Baptiste Schwilgué tiendra compte par ordre de priorité décroissante des critères suivants :

Jugement des offres :

Qualité des produits	50%
Prix	40%
Critère environnemental	10%

(évalué au vu des réponses données au questionnaire joint en annexe 1)

La notification des résultats sera communiquée à tous les candidats et au candidat retenu par lettre recommandée.

ARTICLE 7 — Renseignements complémentaires

Pour tout complément d'information d'ordre administratif s'adresser à : Alexandre.Quintas@ac-strasbourg.fr

Pour tout complément d'information d'ordre technique s'adresser à :

M. MOCOCHAIN Michel (Chef cuisinier) : michel.mocochain@grandest.fr
